



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 17/03/2022
Reçu en préfecture le 17/03/2022
Affiché le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20220314-D_2022_2_14-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2022_2_14

L' an deux mille vingt deux, le lundi 14 mars à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - LES ASSIONS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 04 Mars 2022

Présents : 26

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 31

**Objet : Adhésion Ardèche le
Goût**

Pouvoirs :

Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc
Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry a donné pouvoir à Monsieur FOURNIER Joël
Monsieur ROUYEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Monsieur Lionnel ROBERT

M. Gérard GSEGNER, Vice-président en charge du tourisme rappelle que la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes, en lien avec la SPL Cévennes d'Ardèche, souhaite affirmer son engagement en faveur des circuits de proximité et du bien manger. Pour ce faire elle s'est engagée par convention avec le Centre du développement agroalimentaire « Ardèche le goût » depuis 2018. Au vu des résultats obtenus, il est proposé de prolonger ce partenariat.

Le Centre du développement agroalimentaire travaillera notamment sur :

- L'aide au développement des entreprises agroalimentaires ardéchoises, sur plusieurs thématiques : commercialisation, export, communication, innovation, emploi et formation, approvisionnement local, qualité, ...
- La gestion de la marque collective de qualité « Goûtez l'Ardèche® » qui sélectionne et identifie les produits et menus de qualité,
- La gestion des « Les étapes savoureuses Ardèche® », qui ont pour objectif d'identifier les lieux agroalimentaires ouvrant leurs portes au grand public ; la création de circuits thématiques (ex : circuit œnologique, ...).
- La conception et l'organisation des ateliers et animations, des visites d'entreprises, des rencontres avec les professionnels des métiers de bouche du département.

Le coût d'adhésion est de 0,076€ / habitants soit 727€. Il est demandé au Conseil communautaire de prolonger cette convention et donner mandat au Président pour sa mise en œuvre.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE l'adhésion à Ardèche le Goût pour un montant de 727€ pour l'année 2022, via une prolongation de la convention ad hoc, APPROUVE la désignation de M. Gérard GSEGNER et M. Daniel NOËL pour suivre la mise en œuvre de ce partenariat, organiser la gouvernance et représenter la collectivité dans les différentes instances dédiées à cette action, CHARGE le Président de transmettre la présente délibération aux services et partenaires concernés, AUTORISE par ailleurs le Président à engager les dépenses nécessaires et à signer toute pièce relative à cette

affaire, notamment la convention de partenariat lorsqu'elle sera finalisée.

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 17/03/2022

Reçu en préfecture le 17/03/2022

Affiché le

ID : 007-200039832-20220314-D_2022_2_14-DE

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 14/03/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le